

3 C
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 40 000 €
SIEGE SOCIAL : 65 BOULEVARD LOUIS MAZAUDIER
13012 MARSEILLE

RCS MARSEILLE 488 397 167

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le vingt-quatre juin,
A seize heures,

Les associés de la société 3 C, société à responsabilité limitée au capital de 40 000 €, divisé en 4 000 parts de 10 € chacune, se sont réunis, en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le Gérant.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Frédéric JAMBON,
propriétaire de 1 900 parts
- Madame Eugénie JAMBON,
propriétaire de 1 900 parts
- Monsieur Julien JAMBON
propriétaire de 100 parts
- Monsieur Nicolas JAMBON,
propriétaire de 100 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric JAMBON en sa qualité de Gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 31 décembre 2024,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, intervenues ou renouvelées au cours du même exercice et approbation desdites conventions,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- l'inventaire des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pris connaissance des comptes et du bilan dudit exercice, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la gérance, quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes ne comportent pas de dépenses visées par les articles 39-4 et 223 quater du C.G.I. et ayant fait l'objet d'une réintégration au résultat fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un déficit net comptable de -9 100 €, décide de l'imputer comme suit :

Déficit net comptable -9 100 €

Prélèvement sur le poste « *Autres réserves* » 9 100 €

Dont le solde créditeur passe ainsi de 32 320 € à 23 220 €

L'Assemblée générale prend également acte qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

FS
25
JJ 63

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Chacune de ces conventions, soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé intéressé, a été adoptée à l'unanimité des votants.

QUATRIEME RESOLUTION

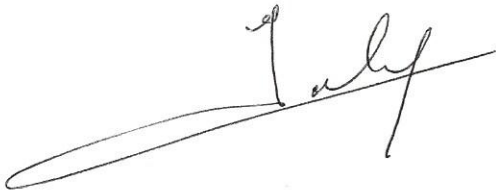
L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance et les associés.

Julien JAMBON
Associé



Frédéric JAMBON
Gérant - Associé



Eugénie JAMBON
Associée



Nicolas JAMBON
Associé



3 C
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 40 000 €
SIEGE SOCIAL : 65 BOULEVARD LOUIS MAZAUDIER
13012 MARSEILLE

RCS MARSEILLE 488 397 167

Comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2024

Frédéric JAMBON
Gérant
« Copie certifiée conforme »

Copie certifiée conforme



Désignation de l'entreprise		3 C				Néant *			
Adresse de l'entreprise		65 Boulevard LOUIS MAZAUDIER		13012	MARSEILLE 12				
SIRET		4 8 8 3 9 7 1 6 7 0 0 0 2 1							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2			
						Exercice N clos le 2024-12-31			
ACTIF				Brut		Amortissements – Provisions		Net	
				1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *		028	1 908	030	1 267	641		
	Immobilisations financières * (1)		040	64 048	042		64 048		
	Total I (5)		044	65 956	048	1 267	64 689		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	9 228	070		9 228		
		Autres * (3)	072	38 663	074		38 663		
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	562	086		562		
	Charges constatées d'avance *		092		094				
	Total II		096	48 453	098		48 453		
	Total général (I + II)		110	114 409	112	1 267	113 142		
PASSIF							Exercice N NET		
							1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				40 000		
	Écarts de réévaluation		124						
	Réserve légale		126				4 000		
	Réserves réglementées *		130				32 320		
	Autres réserves {	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131			132			
	Report à nouveau		134				(1)		
	Résultat de l'exercice		136				(9 100)		
	Subventions d'investissement		137						
	Provisions réglementées		140						
	Total I		142				67 220		
Provisions pour risques et charges							Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				19 229		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	20 107		172	20 678		
	Comptes courants d'associés		173				6 000		
	Autres dettes		175				15		
	Produits constatés d'avance		174						
	Total III		176				45 922		
Total général (I + II + III)							180	113 142	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	9 100	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Designation de l'entreprise		3 C				Néant ☐		Exercice N clos le	
A - RESULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						2024-12-31	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue *	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215		214	
			Services *			217		218	3 060
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222	
	Production immobilisée *							224	
	Subventions d'exploitations reçues							226	
	Autres produits							230	37
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	3 097
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stock (marchandises)							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)							240	
	Autres charges externes (dont crédit-bail : - mobilier				- immobilier	)	242	10 540	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)				243		244		
	Rémunérations du personnel							250	922
	Charges sociales							252	
	Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)				255		254	433	
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges	{	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger			259		262	
			Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles			260			
Total des charges d'exploitation (II)							264	11 895	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(8 798)	
Produits financiers							(III)	280	
Produits exceptionnels							(IV)	290	
Charges financières							(V)	294	
Charges exceptionnelles	{	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger			347		(VI)	300	302
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)			348				
Impôts sur les bénéfices							(VII)	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	(9 100)	
B - RESULTAT FISCAL		Rep. le bén. compt. c. 1, déf. compt. c. 2				312		314	9 100
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316		17		
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles				322				
	Impôts et taxes non déductibles				324				
	Divers dt intérêts excédentaires cptes crts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248			330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dépenses de réintégration)	249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				

DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprise nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		342	
				Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989			
	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127		Zone revitalisation rurales (44 quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181			
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Investissements outre mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346		350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéf. c. 1, déf. c. 2					352		354	9 083
Déficits	Déficit de l'exerc. reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356			
	Déficits antérieurs reportables 15 560 dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéf. c. 1, déf. c. 2					370		372	9 083
I REINTEGRATIONS DIVERSES						Montant		
AMENDES ET PENALITES						17		
II DEDUCTIONS DIVERSES						Montant		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

3 C

Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations (2)		Diminutions (3)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
ACTIF IMMOBILISE																	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404	0	406							
		Autres		410		412		414		416							
Immobilisations corporelles	Terrains		420	0	422	0	424	0	426	0							
	Constructions		430		432		434		436								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels ⁵		440		442		444		446								
	Installations générales, agencements, aménagements divers		450		452		454		456								
	Matériel de transport		460	1 299	462		464		466	1 299							
	Autres immobilisations corporelles		470	609	472		474		476	609							
Immobilisations financières			480	64 048	482		484		486	64 048							
TOTAL			490	65 956	492		494		496	65 956							
II		AMORTISSEMENTS				Montant des amortissements au début de l'exercice (1)		Augmentations : dotations de l'exercice (2)		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises (3)		Montant des amortissements à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																	
Fonds commercial					495		497		498		499						
Autres Immobilisations incorporelles					500		502		504		506						
Immobilisations corporelles	Terrains				510		512		514		516						
	Constructions				520		522		524		526						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				530		532		534		536						
	Installations générales, agencements, aménagements divers				540		542		544		546						
	Matériel de transport				550	225	552	433	554		556	658					
	Autres immobilisations corporelles				560	609	562		564		566	609					
TOTAL					570	834	572	433	574		576	1 267					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
										Court terme *		Long terme					
												19 %		15% ou 12,8%		0 %	
Total		578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19% (1)						579		Régularisations		590		583		594		595	
TOTAL										596		585		597		599	

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SDP.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3 C

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS -AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	0	603	0	605	0	607	0
	Autres provisions réglementées *	610	0	612	0	614	0	616	0
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0
	Sur comptes clients	650	0	652	0	654	0	656	0
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666	0
TOTAL		680	0	682	0	684	0	686	0

A MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

		Dotations		Reprises	
Fonds commercial		681	0	683	0
Autres immobilisations incorporelles		700	0	705	0
Terrains		710	0	715	0
Constructions		720	0	725	0
Installations techniques, matériel et outillage		730	0	735	0
Inst. générales, agencements et aménagements divers		740	0	745	0
Matériel de transport		750	0	755	0
Autres immobilisations corporelles		760	0	765	0
TOTAL		770	0	775	0

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780 0

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1) ⁿ				982	15 560
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI) ⁿ	982 bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) ⁿ	982 ter	0
Déficits imputés				983	0
Déficits reportables				984	15 560
Déficits de l'exercice				860	9 083
Total des déficits restant à reporter				870	24 643

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	0	381	0
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	0		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	0	380	0
N° du centre de gestion agréé				388	0

Montant de la TVA collectée	374	612
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	563
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	0
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI ^a	397	0
1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.□ Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise _____		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : _____		et clos le : _____		Données en nombre de mois 	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	☐		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026			
Période de référence	024	016			
Date de cessation					

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant
directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐

Exercice clos le 2024-12-31

SIREN 488397167

Dénomination de l'entreprise 3 C

Adresse (voie) 65 Boulevard LOUIS MAZAUDIER

Code postal 13012 Ville MARSEILLE 12

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	4000
Total des lignes 901 + 903	905	4	Total des lignes 902 + 904	906	4000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre(2)	Mme	Nom de famille	JAMBON	Prénom(s)	EUGENIE			
Nom d'usage		% de détention	47.5	Nb de parts ou actions	1900			
Naissance :	Date	1960-03-17	N° de département	99	Commune	LISBONNE	Pays	PORTUGAL
Adresse :	N°	165	Voie	Avenue	DE LA VIEILLE BASTIDE			
Code Postal	13080	Commune	AIX EN PROVENCE	Pays	FRANCE			
Titre(2)	Mr	Nom de famille	JAMBON	Prénom(s)	Frédéric			
Nom d'usage		% de détention	47.5	Nb de parts ou actions	1900			
Naissance :	Date	1962-02-20	N° de département	13	Commune	MARSEILLE	Pays	FRANCE
Adresse :	N°	165	Voie	Avenue	DE LA VIEILLE BASTIDE			
Code Postal	13080	Commune	AIX-EN-PROVENCE	Pays	FRANCE			

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient
directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

Exercice clos le 2024-12-31

SIREN 488397167

Dénomination de l'entreprise 3 C

Adresse (voie) 65 Boulevard LOUIS MAZAUDIER

Code postal 13012 Ville MARSEILLE 12

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

1